

Quiz sur la gestion des fouilles et tranchées



COMMENT JOUER

- Indiquez pour chaque énoncé la réponse que vous pensez correcte.
- Vérifiez vos réponses au verso.
- Comptez le nombre de bonnes réponses.
- Faites votre évaluation !

Vrai ou Faux ?

1. Il est autorisé de descendre dans une tranchée non protégée si elle est inférieure à 1m30.
2. Les déblais et matériaux doivent être stockés au moins à 0,40 m du bord de la tranchée.

Réponses

1. Il est autorisé de descendre dans une tranchée non protégée si elle est inférieure à 1m30?

Vrai. Toute tranchée présente un risque d'éboulement, même peu profonde. Il est important de vérifier la stabilité de la paroi et la zone autour de la fouille. En cas de risques, il est obligatoire d'installer un blindage, talutage ou étalement avant d'entrer.

2. Les déblais et matériaux doivent être stockés au moins à 0,40 m du bord de la tranchée.

Vrai. Les déblais et engins proches des bords peuvent provoquer un effondrement brutal. Il faut éloigner tout matériau du bord et éviter de surcharger la tranchée.

Question

3. Avant l'entrée dans une tranchée , quelle est la règle la plus importante ?

- a) Vérifier uniquement si la profondeur est suffisante
- b) S'assurer que la tranchée est stable et protégée par un blindage ou un talutage
- c) Préparer rapidement le travail pour ne pas perdre de temps

Réponse

Avant l'entrée dans une tranchée , quelle est la règle la plus importante ?

- a) Vérifier uniquement si la profondeur est suffisante
- b) S'assurer que la tranchée est stable et protégée par un blindage ou un talutage**
- c) Préparer rapidement le travail pour ne pas perdre de temps

Doit être vérifié : la stabilité des parois, la présence de protections adaptées, l'absence de signes de glissement, fissures ou infiltration d'eau.

Question

4. Qui peut autoriser l'accès à une tranchée ?

- a) N'importe quel salarié
- b) Le salarié creusant dans la tranchée
- c) Le chef d'équipe ou la personne désignée responsable de la sécurité

Réponse

4. Qui peut autoriser l'accès à une tranchée ?

- a) N'importe quel salarié disponible
- b) Le salarié creusant dans la tranchée
- c) Le chef d'équipe ou la personne désignée responsable de la sécurité

Seule une personne formée et désignée pour la sécurité peut valider l'accès, et doit vérifier : les protections collectives, la signalisation et balisage, la conformité avec le PPSPS si nécessaire. Il s'agit généralement du chef de chantier.

Question

5. Que devez-vous faire si vous observez un affaissement ou une infiltration d'eau dans une tranchée ?

- a) Continuer à travailler en faisant attention
- b) Évacuer immédiatement la tranchée et signaler le danger
- c) Réparer l'affaissement soi-même sans prévenir

Réponse

5. Que devez-vous faire si vous observez un affaissement ou une infiltration d'eau dans une tranchée ?

- a) Continuer à travailler en faisant attention
- b) Évacuer immédiatement la tranchée et signaler le danger**
- c) Réparer l'affaissement soi-même sans prévenir

Ne jamais continuer à travailler dans une tranchée instable.
Il faut : évacuer le personnel, baliser la zone, alerter la personne compétente , réparer ou sécuriser uniquement avec du matériel adapté avant de reprendre.

Évaluation

Vous avez 4 ou 5 bonnes réponses :

Bravo ! Vous maîtrisez les règles essentielles de sécurité liées aux tranchées et excavations. Continuez à rester vigilant : la prévention collective est la clé pour éviter les accidents graves.

Vous avez 2 bonnes réponses :

Attention ! Certaines règles essentielles concernant la sécurité des fouilles/tranchées ne sont pas complètement maîtrisées. Prenez le temps de revoir les consignes avec votre encadrant pour éviter les risques d'éboulement ou d'ensevelissement.

Vous avez 1 bonne réponses ou aucune :

Alerte ! Vos connaissances sur la gestion des fouilles et tranchées sont insuffisantes pour réagir correctement sur chantier. Il est essentiel de suivre une formation ou de refaire un rappel immédiat avec votre encadrant.